

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale de la société Carrières et Matériaux Nord-Est pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière à Bainville-sur-Madon et la révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune concernée

Par arrêté préfectoral, le préfet de Meurthe-et-Moselle a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique de 39 jours consécutifs, du mardi 16 avril 2024 à 9 h 30 au vendredi 24 mai 2024 à 11 h 30, heure de clôture de l'enquête, portant sur :

- la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Carrières et Matériaux Nord Est (CMNE), dont le siège social est situé 44, Boulevard de la Mothe CS 50519 54008 NANCY Cedex, pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension de la carrière de matériaux calcaires de Bainville-sur-Madon (54550) « Plateau de Sainte-Barbe »
- le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de Bainville-sur-Madon porté par la communauté de communes Moselle et Madon pour permettre l'extension de la carrière de Bainville-sur-Madon

Le projet de carrière de matériaux calcaires s'étend sur environ 30 ha en renouvellement et environ 14 ha en extension, pour une capacité maximale de 500 000 tonnes/an et une durée d'exploitation de 30 ans. La procédure de révision allégée du PLU entraîne une évolution des surfaces entre les zones N et Nc au droit de la carrière. Aucune autre pièce du PLU n'est modifiée.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Bainville-sur-Madon et au siège de la communauté de communes de Moselle-et-Madon. La commune de Bainville-sur-Madon est désignée siège de l'enquête. M. Jean-Michel HABLAINVILLE, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique unique, dans lequel figurent notamment l'étude d'impact du projet de carrière, l'avis des personnes publiques associées, les avis émis par la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Grand Est, les mémoires en réponse du pétitionnaire et de la communauté de communes Moselle et Madon, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public de la mairie de Bainville-sur-Madon et au siège de la communauté de communes Moselle et Madon
- lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur indiqué ci-après
- sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/projet-carriere-bainville-sur-madon>
- sur un poste informatique accessible sur rendez-vous à la Préfecture de Nancy

Toute personne peut demander à obtenir des informations en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : M. le Directeur, Carrières et Matériaux Nord-Est, 44 boulevard de la Mothe, CS50519, 54008 NANCY CEDEX pour le projet de carrière et à M. le président de la Communauté de Communes Moselle et Madon, 712 rue Nicolas Cugnot, 54230 NEUVES-MAISONS pour la révision du PLU.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur les projets soumis à enquête publique unique selon les modalités définies ci-après :

- directement auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences qui se tiendront comme suit :
 - mardi 16 avril 2024 de 9 h 30 à 11 h 30 à la mairie de Bainville-sur-Madon
 - samedi 27 avril 2024 du 9 h 30 à 11 h 30 à la mairie de Bainville-sur-Madon
 - lundi 6 mai 2024 de 16 h 30 à 18 h 30 au siège de la Communauté de Communes Moselle et Madon
 - mercredi 15 mai 2024 de 16 h 00 à 18 h 00 à la mairie de Bainville-sur-Madon
 - vendredi 24 mai 2024 de 9 h 30 à 11 h 30 au siège de la Communauté de Communes Moselle et Madon
- par correspondance transmise au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Bainville-sur-Madon – A l'attention de M. Jean-Michel Hablainville, commissaire-enquêteur – 124 bis rue Jacques Callot, 54550 BAINVILLE-SUR-MADON
- sur les registres d'enquête unique disponibles à la mairie de Bainville-sur-madon et au siège de la communauté de communes Moselle et Madon
- sur le registre d'enquête publique dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/projet-carriere-bainville-sur-madon>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : projet-carriere-bainville-sur-madon@registredemat.fr

À l'issue de la procédure d'instruction, le préfet de Meurthe-et-Moselle pourra accorder ou refuser la demande d'autorisation environnementale. L'autorisation éventuelle sera assortie du respect de prescriptions. La modification du PLU de Bainville-sur-Madon pourra être approuvée par délibération du conseil communautaire.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public de la mairie de Bainville-sur-Madon et au siège de la Communauté de Communes Moselle et Madon.
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, 1 rue Préfet Claude Erignac – 54 000 Nancy – Direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie – bureau des procédures environnementales et foncières
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (« Actions de l'Etat » – « Enquêtes et consultations publiques » – « Enquêtes publiques » « Rapports et conclusions des commissaires enquêteurs »).